



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET
Séance du 04 décembre 2025

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la salle communale.

Présents (10):

Mmes BOUCHET – PERRAUD - LEBLANC-PAGE – PASQUET - DAMIDAUX;
MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - NAULET - DURAND;

Absents (4):

Mme BARRE-LOPES donne pouvoir à M NAULET
M PACCOUD donne pouvoir à M TARPIN
Mme GIORIA donne pouvoir à Mme PASQUET
M MAITRE donne pouvoir à Mme PERRAUD

Quorum atteint, séance ouverte à 19H20

Date de la convocation

27 novembre 2025

Monsieur le Maire désigne le Secrétaire de séance : Stéphane NAULET

ORDRE DU JOUR
• Validation du procès-verbal de la séance précédente ; • Délibération autorisant la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain • Interventions et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2025036

Autorisant la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.



Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Questions diverses – interventions

Monsieur le Maire, fait part au Conseil que les travaux d'isolation de la mairie et de l'école (pour 1€ par bâtiment) commenceront le 10 décembre.



Monsieur le Maire fait un point sur le SIVOSS.

- Il y a un souci régulier avec un enfant sur Montcet qui est particulièrement difficile. Mme PERRAUD est intervenue pour l'accompagner et elle dresse le constat d'un enfant qui est en demande permanente d'attention et qui a besoin d'aide au quotidien pour se concentrer. L'enfant s'est déjà montré agressif et insultant envers les adultes. Les parents sont actuellement dans le déni. Le président du SIVOSS est intervenu et a prononcé l'exclusion de l'enfant de la cantine, de la garderie et du transport scolaire. La décision est saluée par les élus qui espèrent maintenant que la famille trouvera des solutions pérennes pour le bien-être de l'enfant.
- Concernant le personnel, un nouveau recrutement est à venir sur la garderie de Montracol suite aux mécontentements dans l'équipe actuelle. C'est un homme qui est pressenti pour venir en complément des salariées actuelles. Les problèmes récurrents usent à la fois les équipes municipales et celle du SIVOSS. Une absence est prévue sur la cantine de Vandeins en février-mars pour l'intervention chirurgicale d'une salariée. Là encore, un homme a été approché et le recrutement reste à finaliser.
- La cantine de Montcet est revenue à deux services. C'est une décision des personnels en place mais qui ne fait pas l'unanimité.
- Il y a beaucoup de dégradations matérielles (serrure arrachée, toilettes bouchées, papier partout...). Les élus sont atterrés de la situation compte-tenu de l'âge des enfants et attendent de la fermeté de la part des équipes éducatives. L'académie a été prévenue.

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur l'avancée de la conception du nouveau site internet et interrogera Mme GIORIA à ce sujet prochainement.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une modification au calendrier des fêtes puisque le Comité des Fêtes, en recherche de bénévoles, annule la marche nocturne et se consacrera uniquement à l'organisation de la vogue et du marché de Noël en 2026.

Monsieur MEURENAND interroge Monsieur le Maire sur les travaux route de Polliat. Il s'agit de l'installation de vibreurs pour sécuriser la zone. Par ailleurs, les travaux du Pont du Bief doivent se terminer autour du 19 décembre.

Monsieur le Maire donne rapport des travaux de Dynacité et Logidia ainsi que les premiers emménagements dans le nouveau lotissement.

Monsieur le Maire notifie au Conseil que le logement Route de Buellas sera vacant mi-janvier mais ne sera pas remis en location compte tenu des travaux à prévoir pour la remise en état du bâtiment. Il convient que le Conseil élu aux prochaines élections réfléchisse à l'avenir du bâtiment et du logement concerné.

Madame BOUCHET représentera Monsieur le Maire à la réunion du SVRVJ le mardi 16/12.



Les élus interrogent Monsieur le Maire pour connaître la raison de l'absence de peinture sur le mur de la salle communale compte-tenu de la décision prise il y a plusieurs mois. Mme BOUCHET explique que de nombreux frais ont été engendrés par le remplacement de l'employé technique ainsi que les recherches et réparations des fuites d'eau aux abords de l'école. Il fallait également fixer une semaine pour les associations et permettre à l'employé technique de faire les travaux sereinement. C'est maintenant chose faite, le matériel est acheté et les travaux de réfection seront réalisés entre le 8/12 et le 13/12.

Monsieur le Maire a fait parvenir au Conseil le programme de la construction de la nouvelle salle polyvalente et attend les remarques et questions éventuelles des élus, même si le projet sera remis entre les mains du prochain conseil élu. Monsieur le Maire prévient le Conseil que l'Agence01 attend son retour pour lancer officiellement le projet et le marché.

- M MEURENAND informe le Conseil que le projet à Marboz concerne une surface de 1000 m². La différence de taille entre les deux communes ne permet pas de comparaison.
- M MOISSON interpelle le Conseil sur le besoin d'un four multifonction et qu'il faudra le prévoir à la fois dans le budget et à la fois en terme de place.
- Mme BOUCHET alerte le Conseil sur la nécessité d'une borne de recharge électrique sur le parking et Monsieur le Maire fait actuellement un comparatif pour vérifier que l'offre reçue du SIEA est la meilleure à retenir.
- M NAULET questionne Monsieur le Maire sur la pertinence d'installer du photovoltaïque, M MEURENAND lui répond que malheureusement ce n'est pas envisageable.
- Mme PERRAUD demande que les toilettes soient en fonctionnement par récupération d'eau.
- M MEURENAND avise le Conseil qu'une estrade pourrait être envisagé pour les spectacles ou les locations privées avec animations musicales. Monsieur le Maire envisage plutôt quelque chose de démontable.
- Mme DAMIDAUX demande qu'il y ait des locaux de stockage de matériel. Mme BOUCHET s'interroge sur les locaux utilisés actuellement par l'école et les associations.
- M MEURENAND propose de présenter le contrat de location de Vandeins et de commencer à se questionner sur l'aspect ressources humaines que la gestion de la salle va entraîner.

Monsieur le Maire fait état de la liste qu'il conduira aux prochaines élections.

Sur demande de Mme BOUCHET, la secrétaire présente les points règlementaires liés à l'organisation et à la tenue du Conseil Municipal.

M MOISSON annonce que les travaux d'égavage et de curage des fossés auront lieu à partir de la mi-décembre.



M MEURENAND s'informe auprès de Mme BOUCHET sur la prise en charge des travaux par BRESSE BLEU (cf Pv précédent). Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un refus et expose au Conseil l'existence d'une « taxe essieu » qui devrait couvrir les désagréments causés par les poids-lourds. Monsieur le Maire fait remarquer qu'en conférence des Maires, il lui est apparu que personne n'en avait connaissance et qu'il va mener quelques recherches.

Le prochain conseil municipal se tiendra mardi 27 janvier 2026 à 18h45
La séance est levée à 20h23

Le Maire
Franck TARPIN

Le Secrétaire de séance